EnFK
Konferenz Kantonaler Energiefachstellen
Conférence des services cantonaux de l'énergie
Conferenza dei servizi cantonali dell'energia
Conferenza dals posts spezialisads chantunals d'energia

EN-120

Justificatif énergétique
Chauffage électrique fixe – Remplacement ou remplacement de générateur de chaleur

Commune: NPA/Localité: N° bâtiment:
Objet du projet: EGID:

☐ Non soumis à justification (Dispense selon l'art. 1.7, 1.9, 1.10 ou 1.11 DO-E 2018)

Obligation de recourir à des énergies renouvelables ou à la récupération de chaleur lors du remplacement de générateur de chaleur

Afin de satisfaire aux exigences de l'art. 1.18 DO-E 2018, le besoin de chaleur pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage est couvert à au moins 10 % par des énergies renouvelables ou par la récupération de chaleur. Ceci est réalisé par:

☐ Certification Minergie selon le standard Minergie
☐ CECB® Classe d'efficacité énergétique selon CECB® ☐ A ☐ B ☐ C ☐ D
☐ Mise en œuvre de la solution standard
☐ Solution approuvée par l'autorité compétente

Solution standard

Solution standard	
☐	Pour la solution standard, il faut respecter les exigences de la norme SIA 384/1:2015 ainsi que les exigences supplémentaires selon le chiffre 1.18 DO-E 2018. Le détail figure dans la norme SIA 384/1:2015 et dans la feuille d'application EN-120. Pour les bâtiments d'habitation selon les chiffres 1.7, 1.9, 1.10 DO-E 2018 SRE SRE m²
☐	1. Chauffage à accumulation électrique avec production d'eau chaude sanitaire Capacité de stockage: m² Surface de référence énergétique SRE = % (≥2%)
☐	2. Chauffage électrique direct comme chauffage principal (Les chauffages électriques directs ne sont pas admis dans les bâtiments d'habitation.)
☐	3. Pompe à chaleur électrique Type: ☐ monovalente ☐ bivalente, part % (≥25%) Source de chaleur: ☐ Sol/eau souterraine ☐ Eau ☐ Air extérieur
☐	4. Pompe à chaleur gaz naturel ☐ Monovalent: Coefficient de performance saisonnier: % (≥120%) ☐ Bivalent, part % (≥50%) et Coefficient de performance saisonnier PAC: % (≥120%)
☐	5. Raccordement à un système d'approvisionnement en énergie thermique utilisant les rejets de chaleur ou des énergies renouvelables
☐	6. Chaudière à bois à alimentation automatique Rendement saisonnier: % (≥25%) Couverture des besoins de chaleur (Part MoDo): % (≥60%)
☐	7. Pompe à chaleur couplée à une installation photovoltaïque Puissance installée PV: kWp Surface de référence énergétique SRE W/m² (≥5 W/m²)
☐	8. Remplacement des fenêtres extérieures, des portes extérieures chauffées, des parois extérieures et des toits en contact avec l'air extérieur Valeur U des éléments de construction remplacés: W/(m²·K) (≥2.0 W/(m²·K))
☐	9. Isolation thermique de façade, de toit ou de dalle inférieure Surface isolée: m² Surface de référence énergétique SRE % Valeur U des éléments de construction isolés: W/(m²·K) (≥0,6 W/(m²·K))
☐	10. Générateur de chaleur bivalente fonctionnant aux énergies renouvelables ou à la récupération de chaleur avec chaudière d'appoint bivalente fonctionnant aux énergies fossiles Part de la puissance de chauffage assurée par la chaudière d'appoint fossile % (≥25%)
☐	11. Ventilation contrôlée avec récupération de chaleur (VCR) Rendement de récupération de chaleur, selon indications du fabricant: Rendement VRC % (≥70%)

Anlagen/Spezifizierungen

Unterschriften

	Verifiziert/Abgenommen durch:	Kontrolle durch/Contrôle par:
Name, Adresse, ggf. Firmenstempel Nom, adresse, éventuellement tampon de l'entreprise		Die Vollständigkeit und die Richtigkeit bestätigen wir Sostengo la completezza e la correttezza
Verantwortlicher, Tel.: Responsabile, tél.:		
Datum, Unterschrift: Lieu, date, signature:		
		Kontrolle durch: Contrôle par: ☐ gleiche Person wie oben même personne que ci-dessus